



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes de Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 5 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Sylvie CABOOR a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVAILLIER

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Orféo RIGONI

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ, conseiller suppléant

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ
Commune de Cartignies : Xavier MOUVET
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : Opération d'accompagnement à la plantation pour 2023-2024 : sollicitation du dispositif « Plantation et Renaturation » auprès du Conseil Départemental

Numéro de la délibération : DC_2023_050

Pièces jointes : *(Néant)*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

En appui de la protection des haies figurant au sein des documents d'urbanisme des communes et projetée au sein du PLUi, la 3CA a mis en place fin 2021, un dispositif d'accompagnement à l'entretien du bocage en mobilisant le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ». Celui-ci concerne d'une part, l'entretien des haies bocagères ; d'autre part, la plantation de nouveaux linéaires de haie ou arbres, menée par les agriculteurs ou les communes.

Considérant l'intérêt porté à ce dispositif, la 3CA a décidé, dès 2022, de reconduire ce dispositif en se dotant d'un volet complémentaire portant sur les plantations. Celles-ci se destinent exclusivement aux agriculteurs et aux communes.

Cette aide à la plantation repose sur un schéma financier déployé, à partir d'une subvention sollicitée auprès du Département du Nord à hauteur de 60% du montant HT des travaux (fournitures et main d'œuvre réalisés par entreprise), plafonné à 10€/m linéaire et 75€/arbre.

Après consultation, 12 agriculteurs et 1 commune ont émis le souhait de planter un linéaire estimé de 5333 mètres, auquel s'ajoutent 60 arbres bocagers.

A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention de 34 698 € représentant 60% du montant HT des fournitures et travaux de plantation. Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre novembre 2023 et mars 2024 par une entreprise désignée par la communauté de communes selon les règles de la commande publique.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	Plantation
Dépenses TTC	69 396 €
Dépenses HT	57 830 €
Département du Nord (60% du HT)	34 698 €
3CA	17 349 €
Agriculteurs/Communes	17 349 €

Il est proposé d'autoriser le Vice-Président en charge du Bocage et de l'Agriculture à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires.

La Commission Ressources Environnementales réunie le 28 juin 2023, et le Bureau Communautaire en date du 3 juillet 2023 ont émis un avis favorable.

- - - - -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu le dispositif départemental « Renaturation et Plantation »,

Considérant le bocage comme élément identitaire du territoire,

Considérant les 12 agriculteurs et 1 commune volontaire, réunissant un linéaire de haies à planter de 5333 mètres, auquel s'ajoute 60 arbres,

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2023-2024 pour un montant de 34 698 € correspondant à 60% du coût HT de plantation,
- APPROUVER les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs et les communes, sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- AUTORISER le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

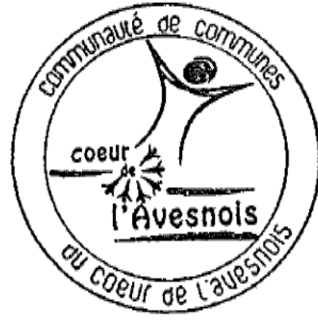
- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de

- **AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès du Département du Nord au titre du dispositif Renaturation et Plantation pour l'année 2023-2024 pour un montant de 34 698 € correspondant à 60% du coût HT de plantation,
- **APPROUVER** les règles de participation financière communautaire, à parité avec les agriculteurs sur le montant TTC, déduction faite de la subvention départementale,
- **AUTORISER** le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les conventions contractuelles avec les bénéficiaires,
- **CONFIRMER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023, correspondant au montant total TTC des travaux, sous réserve de l'obtention de la subvention départementale.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 19/07/2023

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu le 18/07/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230711-DC_2023_050-DE